



Bex (VD)

Rapport de la commission ordinaire chargée de rapporter sur le préavis 2021/07

Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises

Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 21 avril 2021 la commission ordinaire composée de Mmes Carmen Dubois, Carole Guérin, Patricia Hediger, Judith Warpelin et moi-même s'est réunie à la Maison de Commune. Etais également présent Monsieur le Municipal Emmanuel Capancioni qui a répondu à nos questions et nous l'en remercions.

Ce préavis est présenté conjointement dans 15 communes concernées par ce plan directeur, Il ne peut en conséquence pas être amendé, il ne peut qu'être approuvé ou rejeté.

Dans le cadre du développement du PDRt-AV, une vaste étude sur l'état du tourisme des Alpes vaudoises a été menée sur mandat de la CITAV. Le but de cet état des lieux est de définir une stratégie de développement du tourisme des Alpes vaudoises et de créer un cadre pour le volet opérationnel.

Organisation du PDRt-AV en résumé :

- Volet explicatif (introduction, analyse de l'existant, carte de diagnostic) : sur mandat de la CITAV (Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises), le bureau d'urbanisme a analysé toutes les offres touristiques sur le territoire.
- Volet stratégique : définit les objectifs stratégiques et les concepts à appliquer pour assurer le développement futur (horizon 2035) du tourisme des Alpes vaudoises.
- Volet opérationnel : permet de cadrer les mesures opérationnelles, il comprend la carte de synthèse, qui reprend les informations décrites dans les volets stratégique et opérationnels.
- L'organisation des activités touristiques est classée en polarités principales, secondaires et tertiaires.

Rappelle du volet stratégique en quelques points :

- Mettre en place des conditions favorables pour une réorientation du développement touristique en faveur du séjour, de l'hébergement et de la diversification des activités quatre saisons.
- Coordonner une offre touristique organisée en réseau dans le territoire.
- Promouvoir un paysage de qualité et valorisé.
- Mettre en place une accessibilité fluide et multimodale.

Impact sur la commune de Bex en quelques points :

- Le rapport de consultation public, n'a donné lieu qu'à 16 commentaires dont aucun n'impactait la commune de Bex.
- Ce plan directeur a été mandaté par la CITAV. Le coût est assumé en partie par cette dernière, le reste par des subventions cantonales. La commune de Bex est membre de la CITAV depuis le 1er janvier 2021 et a donc bénéficié de toutes ces études jusqu'à ce jour.
- Coût futur : la CITAV assumera la validation du PDR-t auprès du canton, le COPIL gèrera les futures zones de développement. Chaque commune assumera cependant les frais relatifs à ses éventuelles modifications de zones.
- Dans le cadre de ce plan, le village des Plans-sur-Bex se trouve en zone de polarité secondaire, Anzeinde, les Mines de sel, Point de Nant et Solalex en zone de polarité tertiaire. La commune peut envisager une augmentation de la capacité hospitalière sur son territoire à l'horizon 2035, soit :
 - + 30 lits aux Plans.

Bex, le 24 février 2021

- Une augmentation possible dans la zone de polarité tertiaire.

Par ailleurs, la Municipalité a négocié avec la CITAV les points suivants :

- Une augmentation possible de 46 lits hors polarité répartis entre les hameaux de Fenalet, Frenières, Le Chêne, Les Dévens et Les Posses.
- La réhabilitation possible de l'Hôtel des Salines, avec la création 150 lits.

En conclusion, la commission à l'unanimité de ses membres vous recommande, Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir d'accepter les décisions suivantes :

vu le préavis municipal 2021/07 ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

- a) d'adopter le volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises.

Pour la commission
Jérôme Knöbl

